



Déclaration de l'Union Africaine des Consommateurs (UAC) à l'occasion de la célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs de 2021

Le 15 Mars de chaque année à travers le monde, le mouvement consommateur du Monde entier célèbre la journée Mondiale des Droits des Consommateurs.

La célébration de cette journée constitue une opportunité importante pour les organisations de consommateurs de sensibiliser les consommateurs sur leurs droits et devoirs mais surtout d'attirer l'attention des décideurs sur les grands problèmes de consommation et surtout leur responsabilité en matière de protection des consommateurs.

La célébration de cet évènement cette année se déroule dans un contexte de la pandémie COVID-19 qui secoue le monde entier et qui a mis à mal les économies avec des conséquences néfastes sur les consommateurs.

Bien que le continent africain n'a pas été durement touché en termes de décès, il a néanmoins subi les conséquences économiques les plus dévastatrices car ayant déjà une économie fragile et une forte dépendance vis-à-vis du commerce mondial en termes d'importations de produits de base et des financements extérieurs. L'ensemble des pays en développement souffrent de vulnérabilités qui sont accentuées par les chocs exogènes.

La fermeture des frontières, des commerces, des écoles, Universités et la restriction des activités de certains services publics et privés, le confinement des populations, sont autant de mesures, certes, prises pour freiner la propagation de la maladie. Cependant, **ces mesures ont contribué à la violation des droits des citoyens consommateurs dans plusieurs pays africains. Ces mesures auront à ne point douter, des effets négatifs à moyen et long terme sur le développement du continent. C'est pourquoi, il est urgent que la communauté internationale s'organise pour trouver des solutions qui permettront de protéger les populations vulnérables, et de lutter contre une aggravation de la pauvreté, de la vie chère et du chômage et d'assurer une relance des activités économiques en faveur d'un développement durable.**

En raison de leur plus grande vulnérabilité, il est essentiel que les économies des pays africains renforcent leurs systèmes de santé publique, mais aussi qu'elles répondent aux problèmes posés par la prédominance du secteur informel et le manque de filets de protection sociale et qu'elles engagent des réformes qui permettent d'assurer une croissance vigoureuse et durable après la crise.

La célébration de la journée mondiale des droits des consommateurs dans ce contexte de crise sanitaire et d'entrée en vigueur de la zone de libre Echanges continentale (ZLECAF), nous donne également l'occasion de porter *un certain nombre de préoccupations chères aux organisations de consommateurs africains. Il s'agit de l'absence dans certains pays des textes qui garantissent les droits des consommateurs et la non opérationnalisation des mécanismes de protection des consommateurs.* Ce qui rend difficile le travail de nos organisations de consommateurs.

Aussi, très peu de budgets sont consacrés à la protection des consommateurs dans les pays africains. Au regard de ce qui précède et au nom des organisations des consommateurs à l'échelle africaine, l'UAC plaide à l'endroit des gouvernements et aux partenaires au développement, à accorder une priorité à la promotion des Droits des consommateurs en Afrique. Si les consommateurs ne sont pas au centre de leurs préoccupations, aucun développement n'est possible sans l'atteinte des objectifs pour le développement durable notamment en ce qui l'ODD 12. La consommation responsable n'est possible que lorsque les conditions de production, de récolte, de fabrication, de distribution soient bien encadrées et suivi par les lois et les institutions habilités. C'est pourquoi, il est urgent que les pays africains soient dotés de bonnes lois sur la protection des consommateurs et que les moyens financiers et matériels soient mis à disposition pour leur mise en œuvre.

L'Union Africaine des Consommateurs (UAC) est une organisation continentale à but non lucratif et fédératrice des associations des consommateurs d'Afrique de cinq (5) sous régions africaines. C'est une plate-forme d'échanges, de concertation et d'actions sur les questions de consommation. A ce jour, elle compte 27 membres originaires de 22 pays d'Afrique. Le siège est à Ndjamena (Tchad).

Fait à N'djamena, le 15 Mars 2021

Le Président



DAOUDA ELHADJ ADAM